



Qualité, santé, sécurité et environnement

Document unique d'évaluation des risques professionnels et plan de prévention

2 jours (14h00) | ★★★★★ 4,6/5 | DT-PREV | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Formations Compétences Métier › Droit du travail et relations sociales › Qualité, santé, sécurité et environnement

Contenu mis à jour le 13/10/2023. Document téléchargé le 23/05/2024.

Objectifs de formation

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Intégrer la démarche de détection des risques
- Identifier les acteurs de la prévention des risques, leurs obligations et leurs responsabilités
- Identifier les risques professionnels et leurs origines
- Etablir une cotation des risques
- Etablir un DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- Etablir un plan de prévention des risques en tenant compte des éléments constituant le DUERP.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2i, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

* nous consulter pour la faisabilité en distanciel

** ratio variable selon le cours suivi

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Intervenants en prévention.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence élargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1) Avant la formation

- Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès

2) Pendant la formation

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation du cadre de la formation
- Contextualisation des objectifs et des enjeux
- Emergence des représentations des participants
- Ajustement du contenu du programme de la formation si besoin

Le contexte

- Les principes de prévention
- Les acteurs internes de la prévention
- Le nouveau rôle des membres du CSE
- Les acteurs externes de la prévention
- La responsabilité civile et pénale
- Les obligations d'évaluation des risques

Les risques

- Les accidents du travail et l'enquête accident (arbre des causes)
- Les maladies professionnelles
- L'étude d'un poste de travail et notion d'ergonomie de postes
- Déplacements aux postes et infrastructures avec les élus
- La criticité des risques

L'identification des risques

- Bruit
- TMS
- Vibrations
- Amiante
- Produits chimiques

- Chutes
- Activités physiques
- Electricité
- Incendie
- Stockage
- Circulation
- Risques routiers
- Risques psychosociaux et ses nouveaux enjeux depuis la loi santé
- Gestes et postures

Le plan de prévention et le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

- Etablir le DUERP suivant les risques détectés et leur criticité
- Mettre à jour le DUERP
- Etablir un plan de prévention en fonction des révélations du DUERP

Les enjeux de la loi santé

- Etablir le DUERP sous un travail conjoint avec le responsable santé sécurité ou le référent santé sécurité et les membres du CSE ou la CSSCT
- Etablir une présentation des travaux devant le CSE ou CSSCT
- Etablir des plans de préventions datés, chiffrés et paramétrés
- Les nouveaux textes de cadrage du DUERP et modalités de conservation

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Autodiagnostic*
- *Atelier collectif ou simulations basées sur des cas concrets proposés par les stagiaires*
- *Exercices d'entraînement : analyse de scénarii*
- *Mises en situation : étude cas pratiques*
- *Echanges avec les participants*
- *Débriefing sur les comportements mis en oeuvre : analyse de pratique*
- *Plan d'action : rédiger son plan d'action personnalisé (PAP), objectifs et actions*

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Evaluation formative (quiz permettant de valider les compétences acquises)
- Bilan oral et évaluation à chaud

3) Après la formation : consolider et approfondir

- Pendant 3 mois après la formation, les participants bénéficient d'un suivi personnalisé asynchrone auprès du formateur par courriel
- Ils reçoivent des feedbacks et des conseils personnalisés en relation avec les sujets abordés en formation

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Les + de la formation

Ce programme est mis à jour suite aux dispositions de la loi "santé" du 2 août 2021.

Accessibilité de la formation

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Les détails de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur la page Accueil et Handicap.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.